



## *L'art de célébrer la messe*


### *Présentation Générale du Missel Romain*

Abbé Jean-Luc Lorber


*Ce texte officiel, définissant l'art de célébrer la messe, vient d'être agréé par les Conférences épiscopales francophones et approuvé par la Congrégation romaine pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements. Comme tel, il ne bouleverse pas la manière de célébrer la messe. Néanmoins, il soumet un certain nombre de modifications dont il faudra tenir compte.*

**Les pictogrammes sont ajoutés pour une meilleure lisibilité du texte.  désigne une citation de la PGMR ;  le commentaire de cette citation.**


#### • PGMR, 128 – La liturgie de la Parole de la messe sans diacre

 **Modifications et ajouts** « La prière d'ouverture (collecte) achevée, tous s'assoient. Le prêtre peut, en quelques mots très brefs, introduire les fidèles à la liturgie de la Parole. Le lecteur se rend à l'ambon où le lectionnaire est déjà en place avant la messe, et il y proclame la première lecture que tous écoutent. À la fin, le lecteur dit l'acclamation : *Verbum Domini* (Parole du Seigneur), et tous répondent : *Deo gratias* (Nous rendons grâce à Dieu).

On peut alors, si cela est opportun, observer un bref moment de silence pour que tous méditent ce qu'ils ont entendu. »


* L'introduction de la liturgie de la Parole par le prêtre, même facultative, est une nouveauté. L'acclamation après la lecture est introduite dans la PGMR : elle figurait déjà dans la Présentation Générale du Lectionnaire Romain. La mention du bref moment de silence après la lecture est elle aussi une nouveauté.*


#### • PGMR, 133 – La liturgie de la Parole de la messe sans diacre

 **Modifications et ajouts** « Alors, si l'Évangélaire est sur l'autel, [le prêtre] le prend et, précédé par les ministres laïcs qui peuvent tenir l'encensoir et les cierges, il se rend à l'ambon, en portant l'Évangélaire un peu élevé. Tous se tiennent debout, tournés vers l'ambon, manifestant ainsi le respect particulier dû à l'Évangile du Christ. »


* La nouveauté consiste en la dernière phrase. « Tous » désigne le prêtre, les ministres laïcs et l'assemblée.*

#### • PGMR, 134 – La liturgie de la Parole de la messe sans diacre

 **Modifications** « À la fin [de la proclamation de l'Évangile, le prêtre] ajoute : *Verbum Domini* (Acclamons la parole de Dieu), et le peuple acclame : *Laus tibi, Christe* (Louange à toi, Seigneur Jésus !). »

* Il n'est pas opportun de reprendre l'Alléluia après la proclamation de l'Évangile. Comme l'explique un document publié par le Centre National de Pastorale Liturgique : « Après la lecture de l'évangile, on invite l'assemblée en disant 'Acclamons la Parole de Dieu !'. [...] C'est celui qui est 'la Parole : le Verbe' [que l'on acclame], c'est-à-dire le Seigneur Jésus lui-même. L'assemblée acclame, en effet : 'Louange à toi, Seigneur Jésus'. Cette acclamation qui s'adresse directement à la personne du Christ convient mieux qu'une reprise de l'Alléluia » (CNPL, L'Art de célébrer, tome 2, 2003, p. 30).*


• PGMR, 147 – La liturgie eucharistique de la messe sans diacre

 Ajout « Le prêtre commence alors la Prière eucharistique. Il choisit, selon les rubriques, une de celles qui se trouvent dans le Missel romain ou qui ont été approuvées par le Siège Apostolique. La Prière eucharistique exige, de par sa nature, que seul le prêtre la prononce, en vertu de son ordination. Le peuple s'associe au prêtre dans la foi et en silence, ainsi que par les interventions prévues au cours de la prière : les réponses au dialogue de la préface, le *Sanctus*, l'acclamation après la consécration, l'acclamation *Amen* après la doxologie finale, ainsi que les autres acclamations approuvées par la Conférence des évêques et reconnues par le Saint-Siège.

Il convient tout à fait que le prêtre chante les parties de la Prière eucharistique mises en musique. »


*☞ Seule la première phrase de ce numéro figurait dans la précédente version de la PGMR. Toutes les autres sont inédites. La fonction présidentielle est, dans ce contexte, particulièrement mise en valeur. Le prêtre célébrant doit prier en faisant prier ceux qui l'écoutent. Du coup, c'est bien la prière de l'Église qu'il énonce, lui qui représente sacramentellement le Christ, « tête du corps qui est l'Église » (Col 1, 18). Ses choix dans les rubriques dépendent des circonstances de célébration. L'assemblée intervient dans le dialogue initial et aux chants du Sanctus, de l'anamnèse et de l'Amen conclusif. Elle ne peut pas se substituer au prêtre.*

• PGMR, 148 – La liturgie eucharistique de la messe sans diacre

 Modifications « Le prêtre commence la Prière eucharistique en étendant les mains ; il chante ou dit : *Dominus vobiscum* (Le Seigneur soit avec vous), et le peuple répond : *Et cum spiritu tuo* (Et avec votre esprit). Il reprend en élevant les mains : *Sursum corda* (Élevons notre cœur). Le peuple répond : *Habemus ad Dominum* (Nous le tournons vers le Seigneur). Puis le prêtre ajoute, les mains étendues : *Gratias agamus Domino Deo nostro* (Rendons grâce au Seigneur notre Dieu), et le peuple répond : *Dignum et iustum est* (Cela est juste et bon). Alors le prêtre, les mains étendues, poursuit la préface. Lorsqu'elle est finie, les mains jointes, avec toute l'assistance, il chante ou il dit à voix haute : *Sanctus* (Saint !) (cf. n° 79b). »

*☞ Les changements sont minimes : l'ancienne version ne prenait en compte que les interventions du prêtre, la nouvelle ajoute celles du peuple.*


• PGMR, 149 – La liturgie eucharistique de la messe sans diacre

 Modifications et ajout « Dans la Prière eucharistique, on peut aussi nommer les évêques coadjuteurs et auxiliaires mais non les autres évêques qui seraient présents. Quand il y en a plusieurs à nommer, on emploie une formule générale : *et Episcopo nostro N. eiusque Episcopis adiutoribus* (pour notre évêque N. et les évêques qui collaborent avec lui).

Dans chaque Prière eucharistique on adaptera les formules pour respecter les normes grammaticales. »

*☞ L'absence de mention des évêques présents lors de la célébration mais n'ayant pas de mission effective dans le diocèse ne figurait pas dans l'ancienne version de la PGMR. La dernière phrase est un ajout.*

• PGMR, 150 – La liturgie eucharistique de la messe sans diacre

 Modifications et ajout « Un peu avant la consécration, un ministre, si cela est opportun, avertit les fidèles avec la clochette. Puis, il sonne également la clochette à chaque élévation du pain et du vin, conformément aux usages de chaque lieu. Si l'on emploie l'encens, quand le prêtre montre l'hostie et le calice au peuple après la consécration, un ministre les encense. »

☞ *La mention de la clochette n'est pas une nouveauté en soi. La nouvelle version de la PGMR précise simplement les moments d'élévation. La dernière phrase est un ajout : l'usage de l'encens est mis à l'honneur à ce moment de la messe et à d'autres.*

• PGMR, 151 – La liturgie eucharistique de la messe sans diacre

📖 **Ajout** « Après la consécration, le prêtre dit : *Mysterium fidei* (Il est grand, le mystère de la foi), et le peuple poursuit par l'acclamation correspondante, selon l'une des formules prescrites.

À la fin de la Prière eucharistique, le prêtre prend la patène avec l'hostie et le calice et les élève, en disant seul la doxologie : *Per ipsum* (Par lui). Le peuple acclame : *Amen*. Ensuite, le prêtre dépose la patène et le calice sur le corporal. »

☞ *En soi, cet ajout ne change rien. Il rappelle cependant que, conformément à l'usage antique, l'acclamation du Mysterium fidei (anamnèse) est toujours introduite par un ministre pour inviter l'assemblée à entrer dans la même louange. La doxologie de la Prière eucharistique n'est dite que par les seuls ministres. En chantant « Amen », l'assemblée exprime son adhésion à cette prière de louange – c'est au reste ce que signifie « doxologie ».*

• PGMR, 154 – La liturgie eucharistique de la messe sans diacre

📖 **Ajout** « Le prêtre peut donner la paix aux ministres, en restant cependant toujours dans le sanctuaire, pour ne pas troubler la célébration. Il fera de même s'il veut donner la paix, pour une juste cause, à quelques fidèles. Tous se manifestent la paix, la communion et la charité mutuelle selon la manière établie par la Conférence des évêques. En se donnant la paix, on peut dire : *Pax Domini sit semper tecum* (Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous), à quoi on répond : *Amen*. »

☞ *L'ancienne version de la PGMR n'allait pas si loin dans la précision.*

• PGMR, 156 – La liturgie eucharistique de la messe sans diacre

📖 **Modification** « Alors le prêtre dit, à voix basse et les mains jointes, la prière pour la communion : *Domine Iesu Christe, Filii Dei vivi* (Seigneur Jésus Christ, Fils du Dieu vivant) ou *Perceptio Corporis et Sanguinis* (Seigneur Jésus Christ, que cette communion). »

☞ *Il est précisé que le prêtre joint les mains après l'Agnus Dei et avant de présenter l'hostie consacrée au peuple rassemblé.*

• PGMR, 160 – La liturgie eucharistique de la messe sans diacre

📖 **Modifications et ajouts** « Le prêtre prend alors la patène ou le ciboire, et s'approche des communicants qui ordinairement s'avancent en procession.

Il n'est pas permis aux fidèles de prendre eux-mêmes le pain consacré ou le calice, encore moins de se le transmettre de main en main. Les fidèles communient à genoux ou debout, selon ce qu'aura établi la Conférence des évêques. Quand ils communient debout, il leur est recommandé, avant de recevoir le Sacrement, de faire un geste de vénération approprié, que la Conférence des évêques aura établi. »

☞ *Les modifications sont nombreuses. Il est précisé que le mouvement « ordinaire » de communion des fidèles est la « procession ». La station debout ou à genoux atteste l'intention personnelle et la démarche de l'assemblée. Les fidèles ne prennent pas le pain consacré ou le calice, ou ne se le transmettent pas de main en*

*main, parce que, dans le récit de l'institution, Jésus avait donné lui-même le pain de son Eucharistie. Le rôle du prêtre ou du ministre habilité est d'aider les fidèles à recevoir le corps du Christ.*

• PGMR, 161 – La liturgie eucharistique de la messe sans diacre

📖 Modifications et ajouts « Si la communion est donnée seulement sous l'espèce du pain, le prêtre montre à chacun l'hostie en l'élevant légèrement et dit : *Corpus Christi* (Le Corps du Christ). Le communiant répond : *Amen*, et reçoit le Sacrement dans la bouche ou bien, là où cela c'est autorisé, dans la main, selon son choix. Celui qui reçoit la sainte hostie pour communier la consomme aussitôt et intégralement.

Si la communion est donnée sous les deux espèces, on observera le rite décrit en son lieu (cf. n° 284-287). »

✍ *Il ne devrait s'agir que de simples rappels... Mais la manière dont communient certains fidèles justifie ces ajouts. D'une part, il est légitime de communier dans la bouche ou dans la main. Le double usage est autorisé par le Conseil Permanent de l'Épiscopat française depuis le 19 juin 1969. Une note fructueuse du Centre National de Pastorale Liturgique précise à ce sujet : « la communion dans la main est la plus ancienne et elle fut la seule façon de faire durant les neuf premiers siècles de l'Église, tandis que l'autre s'impose ensuite, essentiellement pour des raisons d'hygiène et de respect (les mains n'étant pas toujours propres !) » (L'Art de célébrer, t. 2, p. 80). La mention de la consommation immédiate et intégrale de la sainte hostie après sa réception est un ajout.*

• PGMR, 162 – La liturgie eucharistique de la messe sans diacre

📖 Ajout « Pour distribuer la communion, le prêtre peut se faire aider par d'autres prêtres qui seraient là. S'il n'y en a pas et que le nombre des communicants soit vraiment élevé, le prêtre peut faire appel pour l'aider à des ministres extraordinaires, c'est-à-dire à un acolyte institué ou même à d'autres fidèles qui sont députés pour accomplir ce rite. En cas de nécessité, le prêtre peut, pour l'occasion, députer des fidèles capables.

Ces ministres ne doivent pas avancer vers l'autel avant que le prêtre ait communié. Ils recevront toujours de sa main les saintes espèces eucharistiques à distribuer aux fidèles. »

✍ *Ce nouveau numéro fait suite à une Instruction de 1997. Un ministre extraordinaire, comme celui de donner la communion aux fidèles, est toujours confié par délégation officielle.*

• PGMR, 163 – La liturgie eucharistique de la messe sans diacre

📖 Ajout « Lorsque la distribution de la communion est achevée, le prêtre consomme lui-même aussitôt à l'autel le vin consacré qui pourrait rester ; quant aux hosties consacrées qui restent, ou il les consomme à l'autel, ou il les porte au lieu destiné à conserver l'Eucharistie. »

✍ *Il n'a été retenu de ce numéro (qui concerne les rites de purification après la communion) que le premier paragraphe, qui, hormis le début de la phrase, est entièrement nouveau.*

• PGMR, 167 – La liturgie eucharistique de la messe sans diacre

📖 Modifications « Ensuite le prêtre, étendant les mains, salue le peuple en disant : *Dominus vobiscum* (Le Seigneur soit avec vous), et le peuple lui répond : *Et cum spiritu tuo* (Et avec votre esprit). Joignant de nouveau les mains et, aussitôt, posant la main gauche sur la poitrine et élevant la main droite, le prêtre ajoute : *Benedicat vos omnipotens Deus* (Que Dieu tout-puissant vous bénisse) et, faisant le signe de croix sur le peuple, il continue : *Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus* (Le Père, le Fils et le Saint-Esprit). Tous répondent : *Amen*.

Certains jours et en certaines occasions, selon les rubriques, cette bénédiction comprend une prière sur le peuple ou une autre formule plus solennelle.

L'évêque bénit le peuple en prenant la formule qui convient et en faisant trois fois le signe de croix sur le peuple. »

*✎ Les modifications sont mineures : le prêtre joint les mains, puis pose la main gauche sur la poitrine pour bénir de la main droite ; la prière sur le peuple ou la bénédiction solennelle sont possibles ; l'évêque bénit d'une façon particulière. En fait, toutes ces modifications trouvent leur origine dans le Cérémonial des évêques.*

*[A suivre]*